

## SURVIVANCE D'ANCIENNES FORMES MODALES

Le système modal moyen-perse est plus riche que celui du persan de nos textes. Bien qu'il soit avéré que certains des anciens modes ont disparu en tant que tels, on doit se demander si malgré tout ils ne se sont pas maintenus dans des cas particuliers.

### 13.1. Les modes du moyen perse

Le vieux perse, comme l'avestique, connaît cinq modes<sup>962</sup> : indicatif, subjonctif, optatif, impératif et injonctif<sup>963</sup>. En moyen perse<sup>964</sup>, seul l'injonctif a disparu.

#### 13.1.1. L'indicatif

Il n'existe pas de suffixes propres à l'indicatif<sup>965</sup>. Contrairement aux autres, c'est un mode non marqué, celui de la simple affirmation, et le seul à admettre un large éventail de temps<sup>966</sup>. Sa négation est *nē*.

#### 13.1.2. Le subjonctif

Il se caractérise par un suffixe */-ā-/*. Par exemple, au présent, *kardan*, « faire », se conjugue ainsi<sup>967</sup> :

Singulier	Pluriel
<i>kunān</i>	<i>kunām</i>
<i>kunā</i> <sup>968</sup>	<i>kunād</i>
<i>kunād</i>	<i>kunānd</i>

13.1. Le subjonctif moyen-perse

<sup>962</sup> Cf. Lazard 1976, pp. 184-185 ; Kellens 1985 ; Skjærvø 2009a, p. 90 et pp. 135-138.

<sup>963</sup> Ce dernier mode est un peu à part : il sert de temps du passé et supplée l'impératif pour la prohibition.

<sup>964</sup> Henning 1933, pp. 232-233 ; Brunner 1977, pp. 194-211 ; Lazard 1984a ; Skjærvø 2009b, pp. 234-239 ; Durkin-Meisterernst 2010, p. 129, § 470.

<sup>965</sup> Voir les tableaux dans Skjærvø 2009b, pp. 218-219.

<sup>966</sup> Durkin-Meisterernst 2010, p. 223, § 803.

<sup>967</sup> Skjærvø 2009b, p. 219.

<sup>968</sup> Durkin-Meisterernst (2010, p. 130, § 474) donne une désinence *-āy*.

Lazard le qualifie de « mode de la virtualité réalisable »<sup>969</sup>. A ce titre, ce mode peut exprimer principalement le souhait, le futur, le but, l'indéfini<sup>970</sup>. Le subjonctif moyen-perse se trouve aussi après les verbes « vouloir » et « pouvoir »<sup>971</sup>.

### 13.1.3. L'optatif

Selon Skjærvø<sup>972</sup>, l'optatif n'est pas attesté à toutes les personnes. Seules les deuxième et troisième personnes du singulier, ainsi que la troisième personne du pluriel apparaissent :

2 <sup>e</sup> sg	3 <sup>e</sup> sg	3 <sup>e</sup> pl
<i>kunēš</i>	<i>kunē</i>	<i>kunēnd hē</i>

#### 13.2. L'optatif moyen-perse

En moyen perse, il exprime l'hypothèse irréaliste et ce que Henning a appelé « parabolic optative »<sup>973</sup>. Comme l'optatif vieux-perse marquait également l'habitude dans le passé, Lazard suppose que l'absence de telles occurrences en moyen perse est fortuite<sup>974</sup>.

### 13.1.4. L'impératif

Le moyen perse présente deux formes d'impératif, aux deuxièmes personnes du singulier et du pluriel<sup>975</sup> :

Singulier	Pluriel
<i>kun (kunē)</i>	<i>kunēd</i>

#### 13.3. L'impératif moyen-perse

L'impératif est nié par *mā*<sup>976</sup>.

Aux autres personnes, il est suppléé par la particule *ēw* suivie de l'indicatif<sup>977</sup>.

<sup>969</sup> Lazard 1984a, p. 3.

<sup>970</sup> Voir Brunner 1977, pp. 201-204 ; Lazard 1984a, pp. 1-4 ; Skjærvø 2009b, pp. 234-236 ; Durkin-Meisterernst 2010, p. 224, § 807.

<sup>971</sup> Lazard 1984a, pp. 2-3.

<sup>972</sup> Skjærvø 2009b, p. 219.

<sup>973</sup> Cf. Henning 1943, p. 64, note 1 ; Lazard 1984a, p. 6.

<sup>974</sup> Nous pensons tout de même avoir découvert un exemple de cette valeur dans le *Kārnāmag ī Ardaxšēr ī Pābagān*. Cf. *supra*, § 10.1.2, exemple (1).

<sup>975</sup> Henning 1933, p. 232 ; Skjærvø 2009b, p. 219 (une erreur de typographie fait penser que *kun* est une troisième personne du singulier) ; Durkin-Meisterernst 2010, p. 130, § 474 (qui donne aussi une désinence *-ē* pour la deuxième personne du singulier).

<sup>976</sup> Cf. Lazard 1984a, p. 4. Il y a là une évolution par rapport au vieux perse où la prohibition était marquée par l'injonctif (Lazard 1976, p. 187).

<sup>977</sup> Cf. Lazard 1984a, pp. 7-8.

Le mode impératif marque l'injonction, c'est-à-dire : l'ordre, la prescription, l'exhortation, et l'imploration<sup>978</sup>.

### 13.1.5. Survivance de ces modes en persan ?

En persan, l'optatif du moyen perse ne semble s'être conservé que dans le suffixe *-ē*, qui est l'héritier de la forme optative enclitique d'« être »<sup>979</sup>. Mais que pouvons nous dire du subjonctif et de l'impératif ? La survivance ou la disparition de ce ou ces modes a une répercussion importante sur la réorganisation du système verbal dans les premiers siècles du persan. La question du subjonctif est déterminante.

### 13.2. Devenir de l'ancien subjonctif

En persan, l'ancien subjonctif moyen-perse apparaît dans quelques occurrences.

HM	JP	TE <sub>1</sub>	TE <sub>2</sub>	TS	TJG	TH	PR	RA
0	5	1	1	2	5	6	1	2

#### 13.4. Formes en *-ā*<sup>980</sup>

Nous n'en avons pas trouvé dans HM, du moins dans le passage que nous avons étudié. Mais la forme *y* est attestée ailleurs : Lazard<sup>981</sup> en donne un exemple, *yād dārād*, « qu'il se rappelle », au feuillet 580. Au vu de nos occurrences, il est étonnant de voir que, hormis pour JP, ces formes sont davantage utilisées dans les textes des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles que dans ceux des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles. On pouvait légitimement s'attendre à ce que ces anciennes formes de subjonctif moyen-perse aient progressivement décliné. Mais peut-être est-ce là un hasard du corpus. Seuls d'autres textes des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles pourraient confirmer ou démentir ce constat. On peut aussi s'étonner de voir ces formes encore employées au XV<sup>e</sup> siècle. Précisons cependant qu'il ne s'agit en réalité que de formes du verbe « être », *bād*, dont l'expression s'est figée.

Voici les formes en *-ā* de notre corpus :

– JP : *b'd*, « qu'il soit » (JP3 S, 7 ; S, 13 ; T, 1) ; *bwr'd*, « qu'il coupe » (JP3 S, 8) ; *b[w]rh'd*, « qu'il soit coupé » (JP3 S, 12)<sup>982</sup>.

<sup>978</sup> Nous reprenons le descriptif de Lazard (1984a, p. 4 et p. 7).

<sup>979</sup> Cf. *supra*, chapitre 10.

<sup>980</sup> Devant le faible nombre d'occurrences initialement relevées, nous les avons comptabilisées dans l'intégralité des extraits étudiés.

<sup>981</sup> Lazard 1963, pp. 338-339, § 474.

<sup>982</sup> La forme est ainsi corrigée par Shaked (1971, p. 180).

– TE<sub>1</sub> : *kwn'd*, « qu'il fasse » (TE<sub>1</sub> 9, 20) ; TE<sub>2</sub> : *by kwn'd*, « qu'il fasse » (TE<sub>2</sub> 181, 21).

– TS : *bād*, « qu'il soit » (TS 7, 13 ; 69, 9).

– TJG : *bād*, « qu'il soit » (TJG 1, 17 ; 2, 7 ; 7, 10) ; *dahād*, « qu'il donne » (TJG 16, 13) ; *dārād*, « qu'il ait » (TJG 16, 13).

– TH : *bād*, « qu'il soit » (TH 3, 16 ; 31, 11 ; 49, 4) ; *dahād*, « qu'il donne » (TH 57, 5) ; *gardānād*, « qu'il fasse devenir » (TH 57, 6) ; *dārād*, « qu'il ait » (TH 775, 5).

– PR : *bād*, « qu'il soit » (PR 23, 22).

– RA : *bād*, « qu'il soit » (RA 310b, 2 ; 313a, 6).

Toutes ces occurrences sont à la forme affirmative. Dans d'autres textes, lorsqu'il y a négation, c'est la plupart du temps avec *ma*<sup>983</sup>, même si quelques exemples avec *na-existent*<sup>984</sup>. Nous en reparlerons à propos de l'impératif.

### 13.2.1. Personnes

De cette énumération de formes, il ressort que le subjonctif moyen-perse n'a survécu qu'à la troisième personne du singulier avec un suffixe *-ād*. C'est également le cas hors de notre corpus, comme l'ont constaté Darmesteter, puis Lazard plus en détail<sup>985</sup>. De toutes les occurrences relevées par ce dernier, une seule est employée à la troisième personne du pluriel *bidānānd* (dans le *Tārīx-i Baihaqī*), si toutefois on écarte les formes refaites sur *bād*, « qu'il soit ».

Dans le corpus, un exemple serait à rapprocher de cette forme *bidānānd*. Mais nous ne l'avons pas retenu dans les relevés car il apparaît dans une traduction de l'hébreu (1) :

(1) *w-by st'dynd rm zmy mrdy yky 'z 'ṭr'p-yš'n w-by dh'nd 'wr' 'zmr-yš'n p' dydb'n*

« et les gens de (cette) terre ont pris un homme parmi eux (litt. de leurs côtés) et qu'ils se le donnent (?) comme guetteur » (TE<sub>2</sub> 177, 35-36)

Cette occurrence reste douteuse : non seulement elle est isolée, mais aussi elle apparaît dans le second dialecte où les désinences de troisième personne du pluriel sont le plus souvent en *-ynd* au présent<sup>986</sup>. Cette forme *dh'nd* est d'ailleurs coordonnée à *st'dynd*

<sup>983</sup> Pour des exemples, voir Lazard 1963, pp. 338-339, § 474-476. Ivanow (1923, p. 344) en donne 2 occurrences extraites des *Tabaqāt* d'Ansārī.

<sup>984</sup> Lazard 1963, p. 339, § 476.

<sup>985</sup> Darmesteter 1883, I, p. 216, § 179 ; Lazard 1963, pp. 338-339, § 474.

<sup>986</sup> Cf. *supra*, § 5.1.6.1.

et on attendrait le même mode pour les deux verbes. Si Gindin<sup>987</sup> hésite entre une erreur de scribe pour -ynd et une forme modale dans un contexte d'irréel, nous penchons, nous, pour la première solution<sup>988</sup>. On voit mal ici un précatif parce qu'on attend davantage une phrase du type « et ils se le donnèrent comme guetteur ».

Hors de notre corpus, une autre occurrence est tout aussi épineuse : la forme 'y kr'm, « nous devrions acheter », de la lettre de Dandān-Uiliq (DU 12). Elle est analysée comme une première personne du pluriel par Utas<sup>989</sup>. Mais Lazard<sup>990</sup> soulève un point délicat : en moyen perse, la particule hortative *ēw* est associée à l'indicatif et non au subjonctif<sup>991</sup>. En outre, aucune autre forme de subjonctif n'est attestée à la première personne du pluriel, que ce soit en persan ou en judéo-persan<sup>992</sup>. Nuançons toutefois : la lettre de Dandān-Uiliq est antérieure de deux siècles aux autres textes et il n'est pas impossible que la langue de cette époque ait conservé des formes de subjonctif à des personnes pour lesquelles ce mode a disparu dans le persan du X<sup>e</sup> siècle. Cependant, le caractère lacunaire de cette lettre ne permet pas de savoir s'il s'agit bien d'un subjonctif. Le problème de la particule *ēw* reste entier, à moins qu'il ne s'agisse ici d'un *ezāfe* en fonction de relatif<sup>993</sup>, auquel cas nous aurions une relative au subjonctif<sup>994</sup>.

### 13.2.2. Combinaison avec des morphèmes verbaux

Dans notre corpus comme dans les exemples cités par Lazard<sup>995</sup>, ces anciennes formes de subjonctif peuvent se combiner à *bi-* mais aucune occurrence ne les montre associées à *mē-* ou à *-ē*. Si l'on regarde les valeurs de ces derniers, il n'y a pourtant pas de difficulté fondamentale à ce qu'ils apparaissent avec ces formes de subjonctif : l'un comme l'autre ne sont pas des marqueurs modaux, ou du moins pas uniquement dans le cas de *-ē* (la fonction d'habitude dans le passé relève de l'aspect). Est-ce alors à cause du corpus, ou bien y a-t-il une réelle incompatibilité de ces morphèmes avec le subjonctif ?

---

<sup>987</sup> Gindin 2007, II, p. 367, note 698. L'auteur opte finalement pour une lecture modale (Gindin 2007, III, Morphology, § 7.1.2.2).

<sup>988</sup> On aurait malgré tout attendu le passé, *dādand*.

<sup>989</sup> Utas 1969, p. 133. Paul (2002b) reprend cette lecture.

<sup>990</sup> Lazard 1988, p. 208.

<sup>991</sup> Lazard 1984a, p. 7. Voir d'autres exemples d'indicatif dans Skjærvø 2009b, pp. 239-240.

<sup>992</sup> Lazard 1988, p. 208, note 7.

<sup>993</sup> Sur l'*ezāfe* comme relatif en judéo-persan, Lazard 1988, p. 208 et Gindin 2007, III, Notes on syntax, § 2.1, dont § 2.1.2.

<sup>994</sup> Le subjonctif est encore possible dans les relatives en persan contemporain (Cf. Lazard 2006b, p. 219, § 210). Ce subjonctif a peut-être aussi une valeur de futur, comme en moyen perse : « que nous achèterons ».

<sup>995</sup> Lazard 1963, pp. 338-339, § 474-475. Il en va de même pour les exemples des *Tabaqāt* d'Ansāri donnés par Ivanow (1923, p. 344).

Considérant qu'à nos ouvrages s'additionnent les nombreux textes analysés par Lazard, nous ne pouvons raisonnablement mettre au compte du hasard du corpus cette absence, voilà pourquoi nous optons pour la seconde hypothèse. Serait-ce parce que ces formes de subjonctif ne sont que des survivances du subjonctif moyen-perse et qu'en moyen perse, ni *(ha)mē*, ni *-ē* n'appartenaient au système verbal ? C'est possible mais nous ne pouvons l'affirmer avec certitude.

### 13.2.3. Emplois

Dans la majorité des occurrences, ces anciennes formes de subjonctif sont employées comme précatif, dans des formules de souhait (2). C'est aussi la valeur qu'attribue Lazard<sup>996</sup> à d'autres exemples, hors de notre corpus.

(2) *haqq-i ta'ālā arūg-i ō rā [...] sālḥā-i bē muntahā dar kāmrānī-i 'umr dahād va šafaqat-i ō bar sar-i xalāyiq pāyanda dārād*

« que Dieu, le Très-Haut, accorde à sa descendance [...] des années sans nombre dans le bonheur de la vie, et qu'il rende durable sa miséricorde envers les créatures » (TJG 16, 11-13)

Dans une occurrence (3), le verbe au subjonctif semble régi par un autre verbe, ici le prédicat *umēdvār-ēm*, « nous espérons ». Mais faut-il réellement interpréter une telle forme comme un subjonctif régi ou bien doit-on penser que *umēdvār-ēm* introduit un discours direct ? Nous retrouverions alors la même structure que dans les autres occurrences : « nous espérons : "que Dieu nous ait sous sa garde..." ». L'emploi en irréel de *dh'nd* en (1) apparaît encore plus isolé, et par conséquent, l'idée qu'il s'agirait d'une erreur de scribe se voit renforcée.

(3) *umēdvār-ēm ki īzād [...] mā rā va šumā rā dar hiḏz u hiyātat-i x'ad dārād*

« nous espérons que Dieu [...] nous ait, vous et nous, sous sa garde et sa protection » (TH 775, 4-5)

Le subjonctif du moyen perse n'a donc été conservé que dans un emploi très spécifique, le précatif, et uniquement à la troisième personne du singulier. Cela pose alors

<sup>996</sup> Lazard 1963, pp. 338-339, § 474-475. Même remarque dans Lazard 1984a, p. 11. L'autre emploi – prémisses d'un raisonnement – n'apparaît pas dans notre corpus.

la question de savoir comment le persan va marquer les valeurs portées par le subjonctif moyen-persan. Nous y reviendrons.

### 13.3. Impératif

#### 13.3.1. Formation de l'impératif

L'impératif moyen-persan se construit avec le radical du présent nu à la deuxième personne du singulier, et la désinence *-ēd* au pluriel. Si les désinences sont encore les mêmes en persan contemporain<sup>997</sup> ( $\emptyset$  ; *-ēd* devenu *-id*), en revanche, à ce radical du présent s'adjoint le préfixe *be-*. Qu'en est-il pour nos époques ?

Dans nos textes les plus anciens, comme dans les plus récents, on trouve des verbes simples à l'impératif sans préfixe. Ainsi par exemple *dār*, « aie » (TS 69, 16 ; TJG 42, 9 ; TH 744, 6 ; TH 753, 18 ; RA 323a, 14) et *dah*, « donne » (TH 57, 20 ; RA 320a, 9), et ce encore dans notre dernier texte : *āy*, « viens » (TT 183a, 9). Le morphème *bi-* n'est donc pas du tout associé au mode impératif<sup>998</sup>, comme il l'est devenu en persan contemporain. Néanmoins, le préfixe reste facultatif avec les verbes composés dans la langue actuelle. Il pourrait s'agir de la survivance de ces impératifs non préfixés.

Si, au contraire du persan contemporain, *bi-* n'est pas obligatoire à l'impératif, nous avons vu<sup>999</sup> que le morphème *mē-* n'en était pas non plus exclu, du moins jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle<sup>1000</sup>. Nous avons donc bien la confirmation que ni *bi-*, ni *mē-* ne sont à ces époques des marqueurs modaux qui s'opposeraient, contrairement au persan actuel où *bi-* marque l'impératif et le subjonctif, et *mē-*, des formes d'indicatif.

#### 13.3.2. Formes en -y

Certaines formes d'impératif de deuxième personne du singulier sont suffixées d'une désinence *-y*, notée par *yā* ( ﺀ ) en écriture arabe, et par *yod* ( ך ) en judéo-persan. Dans notre corpus, il en existe quelques exemples, tels que (4).

(4) *bār xudāyā firēštagān frsty*

« ô Seigneur, envoie des anges » (TS 41, 3-4)

<sup>997</sup> Cf. Lazard 2006b, p. 135, § 135.

<sup>998</sup> La présence du morphème avec l'impératif dans des textes moyen-perses tardifs, l'*Ardāy Virāz Nāmag* par exemple, n'est donc pas à considérer comme un persianisme comme le croit Gignoux (1969, pp. 1002-1003), idée de persianisme reprise par Josephson (1995, p. 344).

<sup>999</sup> Cf. *supra*, § 9.3.3.2.1.

<sup>1000</sup> Voir aussi Xānlari 1382/2003, I, p. 367.

Comment au juste cette terminaison se lit-elle,  $-\bar{e}$  ou  $-\bar{i}$ ? Lazard<sup>1001</sup> la lit  $-\bar{e}$  et la voit homonyme de la désinence de deuxième personne du singulier de l'indicatif. Mais nous avons vu que cette dernière est à lire  $/-\bar{i}/$ <sup>1002</sup>. La désinence de frsty est-elle finalement homonyme ou non? Meier indique que ces formes d'impératif en  $-y$  riment avec la deuxième personne du singulier de l'indicatif, soit  $/-\bar{i}/$ <sup>1003</sup>.

Mais s'agit-il d'homonymie entre indicatif et impératif ou bien tout simplement de l'emploi de l'un pour exprimer l'autre? L'origine de ce suffixe  $-y$  pourra peut-être nous aider à résoudre cette difficulté. A la suite de Tedesco, Lazard<sup>1004</sup> rappelle qu'une désinence  $-\bar{e}$  ( $< -aya$ ) existe en pehlevi et dans le psautier, mais non dans le moyen perse de Tourfan. Durkin-Meisterernst fait d'ailleurs figurer cette désinence dans le paradigme de l'impératif<sup>1005</sup>. Est-ce la même désinence dont Skjærvø dit qu'elle réapparaît devant les enclitiques personnels dans le psautier pehlevi et le moyen perse manichéen<sup>1006</sup>? S'il a raison, alors le problème du timbre se complique, puisque cette désinence est  $/\bar{a}/$ . Ou bien faut-il penser que ces formes en  $-y$  ne sont rien d'autre qu'un indicatif employé comme impératif, comme c'est fréquemment le cas en moyen perse, selon Skjærvø<sup>1007</sup>? C'est ce qu'avance Ivanow<sup>1008</sup> dans son étude des *Tabaqāt* d'Ansārī. Cependant si l'homonymie est parfaite à l'affirmatif, comment alors expliquer des occurrences comme (5) où la négation *ma-* apparaît, c'est-à-dire une négation différente de celle utilisée à l'indicatif? Avant de choisir l'une ou l'autre hypothèse, nous devons étudier plus globalement la négation de toutes les formes impératives.

(5) ps **m'd'ny**<sup>1009</sup> ky q'dr bwd nby' p'yn gwnh'

« alors ne pense pas (litt. ne sache pas) que le prophète soit capable de ces péchés » (TE<sub>2</sub> 179, 33-34)

### 13.3.3. Négations

Dans quelques langues indo-européennes, l'ancienne négation  $*m\bar{e}$  a été conservée : grec  $\mu\eta$  ; sanskrit  $m\bar{a}$  ; tokharien  $m\bar{a}$  ; arménien *mi* ; albanais *mos*<sup>1010</sup>. C'est

<sup>1001</sup> Lazard 1963, p. 339, § 477.

<sup>1002</sup> Cf. *supra*, § 5.1.2.1.

<sup>1003</sup> Meier 1981, p. 114 et p. 121.

<sup>1004</sup> Tedesco 1923, pp. 306-308 ; Lazard 1963, p. 340, § 479.

<sup>1005</sup> Durkin-Meisterernst 2010, p. 130, § 474.

<sup>1006</sup> Skjærvø 2009b, p. 217, § 3.2.4.1.

<sup>1007</sup> *Ibid.*

<sup>1008</sup> Ivanow 1923, p. 343.

<sup>1009</sup> Gindin (2007, II, p. 371, note 715) le corrige en *m' d'ny*.



aussi le cas en avestique et en vieux perse où l'on a recours à *mā* (*māda*) pour nier les ordres et les exhortations<sup>1011</sup>. On retrouve en moyen perse *mā* avec l'impératif, l'indicatif employé avec la particule d'exhortation *ēw*, et avec le subjonctif d'exhortation<sup>1012</sup>.

En persan, *ma-* est la négation habituelle de l'impératif (et des rares formes du précatif)<sup>1013</sup>. Dans notre corpus, c'est même l'unique négation qu'on rencontre avec les formes d'impératif du type *kun*, *kunēd*. Par exemple *madār*, « n'aie pas » (TS 43, 15), et *magō*, « ne dis pas » (RA 308b, 21) ; *m' kwnyd* (JP3 N, 14) et *makunēd* (RA 301b, 4 ; 310a, 21), « ne faites pas ». On la trouve encore dans notre dernier texte, TT : *furō magazārēd*, « ne négligez pas » (TT 216a, 17). Que cette négation soit également employée à la seconde personne du pluriel indique qu'il s'agit bien d'homonymie avec la forme d'indicatif, et non d'un supplétisme de l'une par l'autre.

On remarque cette différence entre les deux négations en (6) : le verbe de (6a), *m' kwn*, est à l'impératif et il est par conséquent nié par *ma-*, tandis que celui de (6b), *n' kwny*, est à l'indicatif, il dépend de *by nyš ky*, « veille à ce que », et il est nié par *na-*.

(6) a. *w-klyp m' kwn*

« et ne commets pas de péchés » (TE<sub>1</sub> 5, 4-5)

b. *by nyš ky klyp n' kwny*

« veille à ne pas commettre de péchés » (TE<sub>1</sub> 5, 14)

Il faut donc comprendre les formes en *-y*, telles que *m'd'ny* en (5), comme de vraies formes d'impératif et non comme des indicatifs employés pour l'impératif. Mais à cause de l'homonymie, ces formes ont été réinterprétées comme une variante d'emploi de l'indicatif, ceci explique alors qu'il y ait pu avoir une tendance à les nier par *na-*<sup>1014</sup>.

L'emploi de cette négation *na-* à la place de *ma-* est-il limité à ces impératifs homonymes de l'indicatif ? Ou bien s'étend-il à d'autres formes de l'impératif ? Meier<sup>1015</sup> a relevé des occurrences niées par *na-* dans des textes du XIII<sup>e</sup> siècle, telles que *nadahēd*,

---

<sup>1010</sup> Chantraine 1990, p. 692.

<sup>1011</sup> Skjærvø 2009a, p. 126.

<sup>1012</sup> Skjærvø 2009b, p. 221, § 4.1 ; Durkin-Meisterernst 2010, p. 137, § 497 ; p. 223, § 803 et § 804. Le premier note la négation avec une voyelle brève et le second avec une longue.

<sup>1013</sup> Parfois écrite détachée, *mh* (مه). Voir des exemples dans Xānlari 1382/2003, II, p. 336. Cette négation est toujours celle employée en *dašti*, dialecte iranien parlé dans des villages proches de Bouchehr (cf. Nağzguy-Kohan 1382/2003, p. 404).

<sup>1014</sup> Cf. Lazard 1963, p. 340, § 478.

<sup>1015</sup> Meier 1981, p. 122. L'auteur ajoute que l'interprétation comme impératif n'est assurée que pour la deuxième personne du singulier.

« ne donnez pas » ; *nagīr*, « ne prends pas » ; et *napursēd*, « ne demandez pas ». Ces exemples sont-ils des fautes de copiste ou existaient-ils déjà dans la langue de leurs auteurs ? Quelle que soit la réponse à cette question, ces occurrences demeurent toutefois trop isolées pour remettre en cause le fait que la négation de l'impératif est *ma-*, et ce jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

#### 13.4. Suffixe *-ā*

Dans les premiers temps du persan, il existe un suffixe *-ā* qui s'adjoint au nom<sup>1016</sup> comme au verbe. Quand il s'adjoint au verbe, ce suffixe d'origine parthe marque le souhait, l'exhortation et l'exclamation<sup>1017</sup>. Dans notre corpus, on ne le rencontre que dans TS, toujours associé à *guft*, « il dit ». Ainsi nous trouvons *guftā* dans 11 occurrences, en TS 56, 10, 11 et 15 ; 63, 15 et 19 ; 65, 19 ; 68, 2 ; 76, 10 ; 80, 10 ; 87, 18 ; 96, 11. Ils introduisent tous le discours direct, comme les autres exemples que donne Lazard<sup>1018</sup> quand ce verbe est suffixé de ce *-ā*.

#### 13.5. Quelles distinctions modales en persan aux X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles ?

Si l'on compare la situation modale du persan à celle du moyen perse, on constate que seuls l'indicatif et l'impératif ont été préservés. Le subjonctif ne demeure plus que dans de rares situations, et ce uniquement avec un sens de précatif ; l'ancien optatif n'a subsisté que dans le suffixe *-ē*.

On peut alors s'interroger sur l'existence d'une distinction modale entre indicatif et subjonctif. Dans la période qui nous occupe, une nouvelle forme aurait-elle remplacé le subjonctif moyen-perse ? Ce rôle est-il déjà dévolu au préfixe *bi-* comme en persan contemporain ? C'est ce que nous allons maintenant analyser.

---

<sup>1016</sup> Il est employé pour l'apostrophe solennelle dans la langue actuelle (cf. Lazard 1963, p. 451, § 757 ; 2006b, p. 69, § 55).

<sup>1017</sup> Lazard 1963, pp. 452-454, § 760-764. Pour l'origine parthe, voir Lazard 1984a, p. 9.

<sup>1018</sup> Lazard 1963, p. 453, § 763, dont des exemples tirés de HM, hors extrait étudié.